

des substances encore plus fugaces que celles qui ont motivé des plaintes et que personne ne songerait à incriminer d'une façon générale, toute une classe de matières colorantes, parmi lesquelles figurent celles que nous considérons encore aujourd'hui comme les plus solides, telles que la garance, l'indigo, la cochenille, la gaude, la graine de Perse etc., etc.

C'est au docteur Runge de Breslau que revient l'honneur d'avoir eu l'idée de tirer des couleurs du goudron de houille (1834.) Il découvrit l'aniline dans la distillation du goudron de houille et remarqua qu'elle donne par le chlorure de chaux une coloration violet-bleuâtre, qui passe au rouge par les acides. Mais comme la quantité d'aniline contenue dans le goudron était trop faible, la préparation industrielle ne pouvait être rémunératrice et ce n'est que plus tard, quand par les recherches de plusieurs chimistes, on arriva à transformer en aniline le benzol, qui se trouve en plus grande quantité dans les produits de distillation du goudron, que l'on put songer à une exploitation industrielle.

En 1857, Perkin mit dans le commerce la première couleur d'aniline ; c'était une matière colorante violette, (aujourd'hui abandonnée) qu'il appela mauvéine et dont l'apparition causa une sensation extraordinaire dans le monde industriel. (1)

En 1859, Verguin découvrit la fuchsine ou rouge magenta, qui fut breveté par les frères Renard de Lyon. En partant de la fuchsine, on arriva à des matières colorantes violettes (violet de Hoffmann), puis aux bleus (bleu de Lyon), découverts par Girard et de Laire en 1860 et encore employés aujourd'hui. (2)

(1) *Violet d'aniline.* — Provisional protection, 26 août 1856.

(2) *Bleu d'aniline.* — Comptes-rendus 1861, tome III, pag. 450 et 700.

Bulletin de la Société Chimique de Paris, t. XXII, pag. 519.